

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



PUBLICATION LE REFLET



En cette période de pandémie de la Covid-19 et considérant que plusieurs activités ont dû être annulées, le conseil municipal a pris la décision de ne pas publier Le Reflet dans sa forme habituelle.

Conscient que plusieurs d'entre vous souhaitez tout de même être au courant des décisions prises par les élus, nous avons choisi de publier une édition spéciale incluant le procès-verbal de la séance du 7 avril 2020.

En ce qui concerne l'édition de mai, pour l'instant la décision finale n'est pas encore prise, mais soyez assuré qu'au minimum, le procès-verbal de la séance du 5 mai sera distribué de la même façon que celui d'avril.

Il est fort possible que la séance de mai se tienne à huis clos, mais vous serez informé par le biais d'un avis public publié sur le site internet de la municipalité au www.st-liboire.ca. Nous vous invitons à le consulter régulièrement puisque vous y trouverez toutes les informations à jour concernant la Municipalité et tout ce qui regarde la pandémie de la COVID-19.



Saint-Liboire

ÉDITION SPÉCIALE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 avril 2020 à 16 h, à **huis clos**, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Chacune de ces personnes s'étant identifiée personnellement.

Est également présente par visioconférence, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 16 h et remercie les personnes présentes, via visioconférence. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-04-68

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020
- 1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des états financiers 2019
- 3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves
- 3.5 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus
- 3.6 Modification au Fonds de la taxe sur l'essence – TECQ
- 3.7 Paiement de taxes municipales – modification du taux d'intérêt
- 3.8 Règlement taxation (taux d'intérêt) – Avis de motion
- 3.9 Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Rapport annuel d'activités du SSI de Saint-Liboire

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage
- 5.2 Achat de produits divers pour entretien des réseaux

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Offre pour mesure de boues dans les étangs aérés
- 6.2 Demande de certificat d'autorisation de prélèvement – LQE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande paiement frais d'entretien de la patinoire extérieure 2019/2020

8.2 Dépôt du rapport annuel de la Bibliothèque Saint-Liboire 2019

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020

Résolution 2020-04-69

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 soit adopté tel que soumis.

1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

Résolution 2020-04-70

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 07 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

➤ Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

➤ Que le conseil entérine la fermeture du bureau municipal, du garage municipal et de tous les bâtiments municipaux à la population et ce, dans le but de protéger la santé de ses employés.

➤ Que le conseil entérine l'heure de la séance du conseil du 7 avril 2020 à 16 h au lieu de 19 h. Un avis public a déjà été publié à cet effet.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2020-04-71

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2020 totalisant la somme de 203 648,32 \$, en plus des salaires versés au montant de 48 095,02 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-04-72

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 2 031,73 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Dépôt des états financiers 2019

Résolution 2020-04-73

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A., nous a remis plus tôt pour dépôt le rapport financier annuel 2019 qui présente des revenus de 3 832 390 \$, des dépenses de 3 198 247 \$, plus l'amortissement sur les immobilisations de 545 280 \$ des affectations de 187 599 \$ et un remboursement de dettes de 150 400 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 841 424 \$ portant ainsi le solde du surplus accumulé non affecté à 841 424 \$ au 31 décembre 2019.

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A. nous remet également son rapport pour l'année 2019;

Compte tenu du mandat confié, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de prendre acte des états financiers 2019 tels que déposés et d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur, selon les budgets alloués et d'en effectuer le paiement.

3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves

Résolution 2020-04-74

Considérant les surplus non affectés pour l'année 2019 annoncés plus haut au montant de 841 424 \$

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser la directrice générale à procéder à transférer les

sommes suivantes aux réserves mentionnées, à savoir :

Réserve pour la vidange des boues : 10 000 \$

Réserve pour remplacement des membranes :
10 000 \$

Réserve pour infrastructures : 600 000 \$

Laissant le surplus accumulé non affecté à une somme de 221 424 \$.

3.5 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus

Résolution 2020-04-75

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

DE PROCLAMER la semaine du 19 au 25 avril 2020 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

3.6 Modification du Fonds de la taxe sur l'essence TECQ

Résolution 2020-04-76

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

Attendu que le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et

résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

D'appuyer le député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

3.7 Paiement de taxes municipales – modification du taux d'intérêt pour l'année 2020

Résolution 2020-04-77

Considérant que le Règlement numéro 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Liboire est fixé à 10% par année pour l'année 2020;

Considérant que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité de Saint-Liboire à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

Considérant la situation de plusieurs citoyennes et citoyens qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité de Saint-Liboire désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour l'année 2020 ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due (taxation municipale) à la Municipalité de Saint-Liboire pour l'année 2020 qui demeure impayée en date du 21 septembre est suspendu et est établi à

0% jusqu'au 21 septembre 2020 et ce, compte tenu de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020.

La présente résolution a effet depuis le 13 mars 2020, date du décret 177-2020.

3.8 Règlement numéro 320-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020 – Avis de motion

Résolution 2020-04-78

Avis de motion est donné par Yves Winter à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 320-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020.

L'objet de ce règlement est de suspendre temporairement le taux d'intérêt prévu pour l'année 2020 et de le fixer à 0%, selon le décret du gouvernement.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement séance tenante et les élus confirment en avoir reçu copie.

3.9 Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie

Résolution 2020-04-79

Considérant la directive temporaire de mesures en cas d'épidémie qui nous a été transmise par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 16 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

- D'adopter une directive temporaire de mesures en cas d'épidémie tel que nous l'a soumis la Fédération Québécoise des Municipalités ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite directive.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport annuel d'activités du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire

Résolution 2020-04-80

Considérant le dépôt, par la directrice générale du rapport annuel du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter le rapport annuel du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains et au Ministère de la Sécurité Publique.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage

Résolution 2020-04-81

Considérant que des travaux de rapiéçage de pavage s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de rapiéçage de pavage selon le budget adopté pour l'année 2020 et ce, jusqu'à un montant maximal de 80 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Achat de produits divers pour entretien des réseaux (aqueduc et égout)

Résolution 2020-04-82

Considérant que la voirie a besoin de divers produits pour l'entretien des réseaux (aqueduc et égout);

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de divers produits pour l'entretien des réseaux (aqueduc et égout) selon un

montant d'environ 12 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre pour mesure des boues dans les étangs aérés

Résolution 2020-04-83

Considérant l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues des étangs aérés, datée du 18 mars 2020 au montant d'environ 2 200 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Demande de certificat d'autorisation de prélèvement - LQE

Résolution 2020-04-84

Considérant qu'une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRLQ, chapitre Q-2) est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence :

Que soit autorisé Jean-Philippe Tremblay, géo. hydrogéologue chez Laforest Nova Aqua inc. à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

D'autoriser le paiement de la somme d'environ 2 489 \$ au Ministre des Finances et de l'économie du Québec pour la présente demande d'autorisation;
De plus, autoriser la directrice générale à signer tout

document inhérent au présent dossier pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire, s'il y a lieu.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation (Gérald Dupont)

Résolution 2020-04-85

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Gérald Dupont concernant l'aliénation et le lotissement d'une propriété de Les Cultures Dion inc. située sur le territoire de Saint-Liboire;

Considérant que cette demande vise à autoriser l'aliénation et le lotissement d'une superficie d'environ 1,1 hectare des lots 1 346 608 et 1 346 609;

Considérant que le projet va permettre aux demandeurs de poursuivre et de consolider son entreprise de production ovine sur une superficie d'environ 1,41 hectare;

Considérant que le lotissement proposé permettrait de respecter la définition naturelle imposée par le cours d'eau et n'amènera aucun changement au niveau de l'homogénéité du territoire;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'appliquer le critère concernant la possibilité de réaliser le projet à l'extérieur de la zone agricole considérant la nature de la demande;

Considérant que les critères de l'article 62 de la Loi applicables sont respectés;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage numéro 86-97 puisqu'il s'agit de permettre un lotissement, l'aliénation de la propriété et non d'en modifier l'usage;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Gérald Dupont concernant le lotissement et l'aliénation d'une superficie de 1,1 hectare sur les lots 1 346 608 et 1 346 609 et de confirmer que cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 86-97.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de paiement de frais d'entretien de la patinoire extérieure 2019-2020

Résolution 2020-04-86

Considérant l'entente existante entre la municipalité de Saint-Liboire et les Loisirs St-Liboire inc. concernant l'entretien de la patinoire extérieure;

Considérant la demande de remboursement formulée par les Loisirs St-Liboire inc. à ce titre et les sommes allouées au budget 2020;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser le versement aux Loisirs St-Liboire inc. d'une somme de 2 500 \$ à titre de contribution à l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2019-2020, le tout selon le budget adopté et d'en effectuer le paiement.

8.2 Dépôt du rapport annuel de la Bibliothèque Saint-Liboire 2019

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel de la Bibliothèque Saint-Liboire 2019 séance tenante.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun comité*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Yves Winter : *CCR – Saint-Liboire en Fête (peut-être reporté, en attente du Gouvernement)*

Monsieur Yves Taillon : *Aucun comité*

Monsieur Serge Desjardins : *Aucun comité*

Madame Martine Bachand : *Jeudis sous la Gloriette (réservations...)*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 4 mars au 7 avril 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-04-87

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que la séance soit clôturée à 17 H.

Claude Vadnais, Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 mai 2020.

